

# LA MEMOIRE HARKIE

LEUR RESENTI	LEURS REVENDICATIONS
<p>* Mémoire déchirée entre la fierté d'avoir servi la France et le sentiment d'avoir été abandonnée par cette dernière (désarmés puis abandonnés à la merci du FLN avec interdiction de se réfugier en France car considérés comme non français)</p> <p>* Traumatisme des massacres pour ceux qui sont restés en Algérie</p> <p>* Souvenir d'une très difficile intégration pour les 42 500 Harkis qui ont néanmoins réussi à fuir en France avant l'interdiction migratoire (parqués dans des camps, soumis au racisme ordinaire des Français, accusés de trahison par la communauté immigrée algérienne)</p> <p>* Nostalgie de leur pays d'origine où ils leur est interdit de retourner car considérés comme des traîtres et des collaborateurs</p>	<p>* Reconnaissance des souffrances subies et de la responsabilité de l'État français dans leur abandon (revendication satisfaite en 2012 sous Nicolas Sarkozy qui déclare « La France se devait de protéger les Harkis de l'Histoire, elle ne l'a pas fait, la France porte cette responsabilité devant l'Histoire »)</p> <p>* Obtention de compensations financières</p> <p>* Droit de retourner en Algérie ou de s'y faire enterrer</p>



Soldats harkis lors de la guerre d'Algérie



Camp de regroupement des Harkis à Gardanne, Bouches-du-Rhône, dans les années 1960



Manifestation du Mouvement de la Résistance Harkie, Paris, février 2011



Le président Nicolas Sarkozy reconnaissant la responsabilité de la France dans l'abandon des Harkis, Bompas, Pyrénées orientales, le 14 avril 2012

La scène est insoutenable. Les frères Dougane, totalement nus, se tiennent debout depuis dix heures, le nez transpercé par un fil de fer au bout duquel est suspendu un poids de 2 kilos. Couverts de sang coagulé, ils se sont écroulés plus de cinquante fois, relevés à chaque fois par leurs gardiens, à coups de pied et de crosse. Des hommes et des femmes ne cessent de les frapper à coups de bâton. La mort sera leur délivrance. Qui étaient ces hommes ? Des anciens supplétifs de l'armée française en Algérie : des harkis. Leur supplice a été décrit par le colonel Bernard Moinet, révolté par le sort de ses anciens compagnons d'armes après la cessation des hostilités concrétisée le 18 mars 1962 par la signature des accords d'Evian. Des scènes comme celle-ci se multiplieront après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, le 5 juillet 1962. [...]

Signés le 18 mars 1962, les accords d'Evian consacrèrent la vocation de l'Algérie à l'indépendance, sanctionnée par un référendum d'autodétermination dont l'issue ne faisait aucun doute. Ils stipulaient une amnistie générale, précisant : "Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison d'opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination, d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu." En Outre, "aucun algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir". Beaucoup de supplétifs rendirent leurs armes et choisirent de regagner leur ville ou leur village. Or la fraction la plus intransigeante du FLN, incarnée par le colonel Boumediène et son armée des frontières, n'accordait aucune valeur aux accords d'Evian. L'armée française, en application du cessez-le-feu entré en vigueur le 19 mars, se trouvait enfermée dans ses casernes et ses cantonnements, sans pouvoir intervenir en cas de violation de ces accords. [...]

Le général Faivre écrit : " C'est à partir de juillet 1962, au lendemain de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, et surtout du 15 juillet, que débutent les massacres organisés dans pratiquement toutes les régions de l'Algérie. " [...] Les supplices infligés aux anciens supplétifs défient l'imagination. Ils sont émasculés, écorchés vifs, bouillis, écartelés, coupés en morceaux, sommairement abattus, individuellement ou par groupes entiers. Les femmes sont violées, les enfants égorgés. Le nombre des victimes, sur lequel les historiens semblent aujourd'hui s'accorder, se situerait entre 60 000 et 80 000. [...]

Certains supplétifs, aidés par leurs anciens officiers, s'échapperont, d'autres n'y parviendront pas. En effet, le gouvernement français, alarmé par l'exode massif des pieds-noirs, auquel il ne s'attendait pas, et redoutant parallèlement une arrivée massive de musulmans, donnera des directives précises pour endiguer ce mouvement. Avant même la proclamation de l'indépendance, le principal négociateur des accords d'Evian, Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, rappelle dans un télégramme secret adressé le 16 mai 1962 à Christian Fouchet, haut-commissaire de France à Alger, que "toutes initiatives individuelles tendant à installation métropole Français musulmans sont strictement interdites". Une mise en garde renouvelée le 15 juillet, ordonnant de "bien faire rechercher tant dans l'armée que dans l'administration, les promoteurs et les complices de ces entreprises de rapatriement, et faire prendre les sanctions appropriées". Précision du ministre : "Les supplétifs débarqués en métropole, en dehors du plan général, seront renvoyés en Algérie."

Claude Jacquemart, *Valeurs actuelles*, 29 mars 2012